

## **Plan d'action : Trions mieux nos encombrants !**

*Rédacteur : Isabelle HERVE-Christelle VINCO-David BEDIN*

**Rapporteurs : Messieurs Cyril DIARRA/Guy DARAGON**

Messieurs Daragon et Diarra exposent :

### Contexte

Dans le cadre des Comités techniques (COTECH) « réduction de l'enfouissement » qui se sont tenus en 2022 et 2023, une étude d'optimisation du schéma de collecte des encombrants a été réalisée.

En effet, avec l'impact de l'augmentation de la TGAP et les objectifs de taux de valorisation fixés par la réglementation, la collecte des encombrants en porte à porte telle qu'elle est organisée aujourd'hui sur le territoire va peser de plus en plus lourd dans le budget des collectivités.

La solution retenue pour maîtriser les coûts est de passer d'une collecte des encombrants sur collecte fixe à une collecte sur rendez-vous pour l'habitat pavillonnaire et petits collectifs. En ce qui concerne l'habitat collectif dense, une collecte fixe mensuelle est maintenue et/ou mise en place. L'objectif est d'améliorer la qualité des encombrants présentés à la collecte mais également d'en diminuer les quantités.

C'est dans ce contexte que ces changements de modalités de collecte ont été intégrées dans le nouveau marché qui a pris effet au 1<sup>er</sup> mai 2025.

Lors du bureau syndical du 19 février dernier, les membres du bureau ont validé ces changements mais ont sollicité leur mise en place, après la période électorale, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Dans cette attente, il a été demandé aux services de déployer, d'ores et déjà, un plan d'action afin de préparer au mieux les usagers à ces changements. Des actions spécifiques sont également attendues par les élus sur l'habitat collectif dense qui n'est pas concerné directement par les optimisations de collecte et dont la présentation de leurs encombrants, aujourd'hui, pose d'importants soucis de sécurité et de salubrité publique.

### ➤ Plan d'action en habitat pavillonnaire et petits collectifs :

#### ✓ 2024

Afin de définir une stratégie adaptée à la gestion des encombrants en habitat pavillonnaire et petits collectifs, une phase de diagnostic préalable, dite "état 0", a été menée par les services du Sigidurs.

À cette fin, 12 suivis de collecte ont été réalisés. En moyenne, **40 %** des adresses contrôlées présentaient des objets de moins de 80 cm : jouets, casseroles, petits cartons, etc.. alors que ces objets peuvent être déposés dans le bac à ordures ménagères ou aux emballages recyclables.

Par ailleurs, une présence significative de textiles et de cartons a également été constatée parmi les déchets présentés.

Face à cette quantité importante de ces « faux encombrants », il ne semble pas pertinent de mettre en place immédiatement des opérations de refus. Il est donc proposé de privilégier une approche progressive et pédagogique, en menant des actions de sensibilisation en porte-à-porte en amont des collectes. Ils seront tolérés et collectés jusqu'en décembre 2026, dans une logique d'accompagnement au changement des habitants.

Ces actions de sensibilisation seront réalisées par le service collecte, soit :

- La veille au soir de la collecte (entre 17h et 20h) dans l'objectif de maximiser les chances de rencontrer les usagers et de procéder avec eux à un tri sur place des déchets présentés,
- Le jour de la collecte (entre 7h et 12h).

En cas d'absence de l'utilisateur, un flyer d'information rappelant les consignes de tri sera mis en boîte aux lettres.

Les déchets non conformes de type déchets dangereux (DDS), gravats, souches d'arbres, etc., quant à eux, continueront à être refusés à la collecte.

- ✓ 2025-2026 :
  - ✓ Le service a pour objectif de réaliser 20 à 25 opérations de sensibilisation de ce type par an,
  - ✓ Les collectivités concernées seront informées en amont de chaque opération,
  - ✓ Un reporting permettra d'évaluer l'évolution des pratiques,
  - ✓ En parallèle, un plan de communication : affichage urbain, réseaux sociaux, site internet ect.. viendra appuyer le dispositif terrain.
  
- ✓ A partir de septembre 2026 :
  - ✓ Déploiement du plan de communication relatif aux nouvelles modalités de collecte sur rendez-vous.
  
- ✓ 1<sup>er</sup> janvier 2027 :
  - ✓ Lancement officiel de la collecte des encombrants sur rendez-vous pour les habitats pavillonnaires,
  - ✓ Réalisation de contrôles inopinés sur les anciennes dates de collecte et si nécessaire rappel aux usagers des nouvelles modalités de ramassage,
  - ✓ En cas de présentation non conforme, l'utilisateur sera informé et sommé de rentrer ses déchets,
  - ✓ Refus systématique des "faux encombrants" lors des prises de rendez-vous, avec orientation vers les filières appropriées (déchèteries, bornes textiles, collecte sélective, etc.).
  - ✓ Contrôle de la bonne exécution du service de collecte sur rendez-vous par le biais d'audits réguliers.

➤ **Plan d'action en habitat collectif dense :**

Le plan de réduction des encombrants s'intègre dans un accompagnement global des gestionnaires de résidences pour une meilleure gestion de leurs déchets. Cet accompagnement, s'appuie sur 3 étapes développées pour répondre à l'ensemble des problématiques liés aux encombrants sur ces résidences dites « d'habitat collectif dense ».

**1<sup>ère</sup> étape : Communiquer.**

L'objectif est, dans un premier temps, d'informer les gestionnaires et/ou les habitants des résidences.

- ✓ Actions : communiquer auprès de ce public par le biais de notre newsletter et dans le cadre de la veille quotidienne sur le terrain, de mettre en œuvre la distribution de l'ensemble de nos outils de communication dédiés à l'habitat collectif, mais également d'informer sur l'accès en déchèterie, ou sur les ressourceries présentes sur le territoire... ;
- ✓ Cibles : l'ensemble des résidences du territoire du Sigidurs.

**2<sup>ème</sup> étape : Sensibiliser.**

Il s'agit là d'un accompagnement personnalisé des gardiens sur le geste de pré-tri des encombrants, la définition d'un encombrant, les modalités de sortie de ces derniers et les erreurs de tri à corriger. Cette action donne l'occasion d'apporter du conseil en matière de présentation et d'organisation de la gestion des encombrants.

- ✓ Actions : conseils et formations donnés dans le cadre des suivis et constatations sur le terrain, mais également par le biais des rencontres avec les bailleurs et autres acteurs de l'habitat collectif dense ;
- ✓ Secteurs :
  - Veille de terrain pour l'ensemble du territoire du Sigidurs ;
  - Suivi programmé des collectes des encombrants, destiné dans un premier temps aux communes de Bouffémont, Domont, Fosses, Garges, Goussainville, Louvres, Mitry-Mory, Sarcelles et Villiers-le-Bel, villes qui possèdent la caractéristique commune d'avoir des problématiques de collecte complexes, mais également des bailleurs qui disposent de patrimoine commun.

**3<sup>ème</sup> étape : Réduire les déchets**

Cette étape s'intègre pleinement dans la démarche de réduction de l'enfouissement de nos déchets. Elle vise à accompagner les bailleurs dans le développement de solutions innovantes permettant d'introduire la notion de réemploi et de récupération des encombrants.

- ✓ Actions : proposition de nouvelles solutions de collectes (bornes pour le carton ou le verre), création de locaux réemploi (exemple de Garges, illustré par une vidéo Youtube disponible sur la chaîne du Sigidurs) ou encore réflexion sur la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques, en pied d'immeuble.
- ✓ Cibles : l'ensemble des résidences du territoire du Sigidurs.

Ce plan d'action est mis en œuvre sur les résidences du territoire en fonction des constats réalisés lors des suivis de terrain et en regard de la qualité du tri des encombrants constatée.

Pour élément complémentaire, une campagne de sensibilisation a été réalisée sur la période 2023-2024 sur les communes de l'ex-Val de France, en y ajoutant Goussainville. Il en ressort le constat général suivant :

- Plus de 50 % des habitants en habitat collectif ne possèdent pas de cartes déchèterie et ne s'y rendent pas.
- Plus de 50% des résidences auditées (environ 1 000 résidences du territoire) ne possèdent pas de lieux de stockage précis pour les encombrants et imposent donc une présentation de ces derniers, le jour de collecte, sans pré-tri au préalable.
- Plus de 75% des résidences n'affichent pas de consignes de tri dans les locaux dédiés, alors même que le Sigidurs leur a fourni les outils nécessaires.

Depuis septembre 2024, l'ensemble des données collectées lors de cette campagne ont commencé à être présentées aux communes et bailleurs concernés, dans l'optique de construire avec chacun d'eux un plan d'actions opérationnel, à l'échelle de la commune, pour améliorer ces dysfonctionnements. Les communes de Sarcelles, Garges-lès-Gonesse, Villiers-le-Bel et Mitry-Mory ont ainsi été rencontrées dans le cadre d'une première réunion, ainsi que les gestionnaires de résidences de ces 4 communes. Les prochaines suivront dans les semaines à venir.

#### ➤ Actions communication globale

Le plan de communication triennal 2024-2027 prévoit différents supports de communication s'appuyant sur les demandes des services opérationnels et de leur planning d'action. Les axes/messages de travail de la communication porteront sur les erreurs d'encombrants, les nouvelles modalités à venir, les problèmes de collecte liés aux incivilités, et le rappel régulier des consignes. Les outils fournis par le service communication permettront à la direction de la prévention et sensibilisation de mener à bien leurs actions de porte à porte, les animations sur site ou événementiels.

**Dès le premier semestre 2025 :** Une communication régulière sur nos réseaux sociaux et via les villes du territoire afin d'infuser les consignes :

- ✓ Flyer erreur de tri des encombrants : création visuel et punch line à déterminer ;
- ✓ Communication sur nos réseaux sociaux et site internet : promotion des solutions alternatives réparer, recycler
- ✓ Refonte de l'adhésif encombrants non conformes
- ✓ Kit de communication à l'attention des villes (article/visuels/stories/jeux) à envoyer régulièrement à tous les communicants de notre territoire, ainsi que lors de notre café de la com
- ✓ Création d'un jeu des 7 erreurs sur les gestes de tri
- ✓ Infos dans notre Newsletters (infos déchèteries)
- ✓ Scotch erreur de tri ENC : outils pour les agents sur le terrain ; à refondre
- ✓ Opération JDME pour faire sortir les gros électroménagers des encombrants : campagne déjà en cours depuis avril 2024 sur nos réseaux sociaux.

**2025 nouveaux outils à créer :**

- ✓ Flyer : trottoirs encombrés ! / rentrer vos encombrants ! (Le mode de distribution reste à déterminer) ;
- ✓ Création d'un dépliant 4 pages A5 « Nouveau : Collecte des encombrants sur RDV mode d'emploi » ;
- ✓ Couverture des deux faces des camions de la régie afin de porter une info mobile ;
- ✓ Application mobile « MON TRI » : actu en push délivrant une information au plus près des usagers – extension possible à la prise de rdv pour les Encombrants, infos sur les jours de collectes...
- ✓ Campagne visuelle 360° (print et numérique)

**2026 :**

- ✓ Campagne choc d'affichage Abribus (réseau Vediaud 95 et 77) sur l'idée « ceci n'est pas un ENC/ on n'a rien à faire ensemble ». Il est proposé à l'arbitrage 3 scénarios de couverture d'affichage de 2 fois une semaine sur 13 communes du territoire, budgété entre 10 000€ et 35 K€ ou pour une couverture maximale du territoire à hauteur de 46 K€ (devis réalisés). Cet affichage payant permet de maîtriser notre information et de ne pas compter que sur le mobilier urbain disponible dans les communes.

**2027 :**

Le principe général de communication se fera autour des nouvelles modalités de collecte au 1<sup>er</sup> janvier 2027 en habitat pavillonnaire et petits collectifs. Pendant toute cette période, des points réguliers seront faits avec les services opérationnels et les services Communication des communes, afin d'adapter si besoin les outils.

***Les membres du Comité syndical sont invités à prendre connaissance de ces informations.***